

Nombre de membres afférents au Bureau Syndical	13
Nombre de membres en exercice	13
Nombre de membres présents	11
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0

Délibération n° : **24.07.04**

Date de convocation : 5 novembre 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU BUREAU SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-quatre

Le 12 novembre à 10 heures

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
ASTRUC Alain	X		
BRUGERON Jean-Noël	X		
CASTAN Emmanuel	X		
DE LESCURE Jean	X		
HUGON Christine	X		
ITIER Jean-Paul	X		
JEANJEAN René	X		
MAURIN Olivier	X		
POURQUIER Jean-Paul	X		
RECOULIN Isabelle		X	
ROUX Christian	X		
SAINT-LÉGER Francis		X	
TUFFÉRY Julien	X		

Monsieur Christian ROUX a été désigné secrétaire de séance.

**ÉLECTRIFICATION RURALE**  
**Avenant n°1 au contrat de concession**  
**Programme pluriannuel d'investissements pour la période 2025-2028**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Bureau Syndical le contrat de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs règlementés de vente sur le territoire de la Lozère, signé le 14 février 2020 avec Enedis et EDF et entré en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ce contrat se compose d'une convention de concession, d'un cahier des charges et de ses 9 annexes, et a été établi sur la base du nouveau modèle de contrat de concession, objet d'un accord cadre national conclu le 21 décembre 2017 entre la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), France Urbaine, Enedis et EDF.

La convention est conclue pour une durée de 30 ans au regard des droits et obligations du concessionnaire et notamment de ses engagements en termes de valeurs repères, de répartition de maîtrise d'ouvrage et au regard des flux financiers qui viendront pérenniser les recettes du SDEE.

Un Schéma Directeur des Investissements (SDI), commun aux parties, a été établi afin d'améliorer la qualité de la distribution, sécuriser les infrastructures et favoriser la transition énergétique. Des valeurs

.../...

## Délibération n° : 24.07.04

repères ont été définies et des valeurs-cibles ambitieuses ont été fixées afin de répondre à ces ambitions.

Le SDI, établi sur la durée du contrat, est décliné en Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI), d'une durée de quatre à cinq ans, qui déterminent les investissements à réaliser sur le réseau de distribution publique d'électricité concédé. Un PPI est un outil prospectif de configuration des réseaux de distribution publique d'électricité pour la durée du contrat. Pour autant, il n'a pas vocation à être figé et pourra être mis à jour autant que de besoin.

Le premier PPI portant sur les années 2021 à 2024 prendra fin au 31 décembre prochain. C'est la raison pour laquelle le SDEE et Enedis se sont concertés en vue de la signature d'un avenant au contrat de concession, définissant les engagements du second PPI couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2028, et actualisant à date le diagnostic de la concession lozérienne réalisée lors de l'élaboration du contrat.

Les engagements techniques (en termes de linéaires de réseau traités) et financiers sont repris ci-dessous et comparé aux valeurs du premier PPI en cours.

### Engagements techniques

Réseau BT		PPI 1				Rappel valeurs repères SDI
Ouvrages	Quantités PPI2 prévues	Quantités prévues	Quantités réalisées 2021-2023	Prévisions 2024	Total réalisé	
Renouvellement BT aérien dont fils nus	Non précisé	0.5 km	0.2 km	0.1 km	0.3 km	Linéaire à fin 2017 de 1 344 km dont 70 km de fils nus 1 271 km dont 28 km de fils nus à fin 2023

Réseau HTA		PPI 1				Rappel valeurs repères SDI
Ouvrages	Quantités PPI2 prévues	Quantités prévues	Quantités réalisées 2021-2023	Prévisions 2024	Total réalisé	
Renouvellement des câbles HTA souterrains CPI	0.6 km	0.6 km	0.1 km	0.6 km	0.7 km	Renouvellement complet sur la durée du SDI (23 km identifiés)
Lignes aériennes identifiées PAC sécurisées	25 km	39 km	28.5 km	21.7 km	49.3 km	Sécuriser l'intégralité sur la durée du contrat (1 877 km identifiés)
Lignes HTA aériennes pérennisées	61 km	126 km	48.3 km	8.1 km	56.4 km	Fiabiliser l'intégralité sur la durée du contrat (557 km identifiés)
Déploiement d'OMT	7	26	14	6	20	A chaque PPI, analyse menée par Enedis permettant de fixer le nombre d'OMT à programmer (29 poches en contraintes fin 2017)
Renouvellement, renforcement et restructuration lignes aériennes HTA	13 km	14 km	8.9 km	5.6 km	14.5 km	Linéaire à fin 2017 de 1 969 km

### Engagements financiers

Engagement financier prévisionnel sur les priorités de la concession	Montants PPI2 prévus	Montants PPI1 prévus
<b>II. Investissements pour l'amélioration du patrimoine</b>	<b>9.5 M€</b>	<b>11.3 M€</b>
II.1 Investissements pour la performance du réseau	9.5 M€	11.3 M€
Renforcement/renouvellement des réseaux HTA	0.4 M€	0.4 M€
Renforcement/renouvellement des réseaux BT	0.1 M€	
Résilience des réseaux et des postes (climatique-sécurisation)	5.8 M€	5.9 M€
Modernisation des réseaux (dont postes HTA/BT)	3.2 M€	5.0 M€
II.2 Investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes	Hors PPI	Hors PPI

L'argument principal avancé par Enedis pour réduire de près de 2 M€ (en réalité davantage compte-tenu de l'inflation) les engagements financiers du second PPI par rapport à ceux du premier est la prise en compte dans l'enveloppe allouée au premier PPI du rattrapage d'investissements sur les communes rattachées à la DR Languedoc-Roussillon.

Néanmoins, les membres du Bureau Syndical souhaitent rappeler au concessionnaire la relative et fragile amélioration de la qualité de fourniture, ainsi que la grande vulnérabilité aux aléas climatiques d'un linéaire encore très important de la concession lozérienne, comme en témoigne les résultats en dents de scie du critère B et le non-respect du décret qualité sur 3 des cinq dernières années.

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE BUREAU SYNDICAL À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

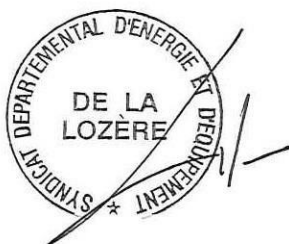
**APPROUVE** les engagements techniques et financiers figurant dans le projet d'avenant au contrat de concession ci-annexé, valant PPI n°2 pour la période 2025-2028 ;

.../...

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer cet avenant ***tout en demandant que les remarques formulées par le SDEE sur la présentation de la mise à jour du diagnostic de la concession et des engagements techniques et financiers puissent être prises en compte***, dans le but de permettre une continuité de présentation, une meilleure lisibilité, un historique et une comparaison des travaux effectués au fil des PPI et de leurs résultats sur l'amélioration de la qualité de fourniture et de la résilience des réseaux, notamment vis-à-vis d'aléas climatiques de plus en plus fréquents et de plus en plus violents.

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Le Président  
Alain ASTRUC



Le Secrétaire de séance  
Christian ROUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "C. ROUX", written over a faint circular stamp.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20241112-20240704-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2024